

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 9 juin 2021

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue le mercredi 9 juin 2021.

Sont présents :

M. Barry Ardis
M. Robert Piché
Mme Anne Lévesque

Mme Ariane Guilbault
M. Mario Langevin

Absence motivée : M. Denis Charron

Sous la présidence de M. le Maire Alphée Moreau. Assiste à la rencontre, Mme Julie Cardinal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2021-06-A4365

Ouverture de l'assemblée

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 02.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

2021-06-A4366

Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

2021-06-A4367

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
- 1.3 Séance à huis clos ;
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour ;

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2021 ;

3. Comptes payables

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (mai 2021) ;

4. Incendie et sécurité publique

- 4.1 Embauche d'un pompier volontaire ;

5. Voirie

- 5.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ;
- 5.2 Fauchage des chemins – Octroi de contrat ;
- 5.3 Abats-poussières – Octroi de contrat ;

6. Loisirs et culture

7. Hygiène du milieu et Environnement

7.1 Contrat de collecte et transport des matières recyclables et des déchets – Décision ;

8. Urbanisme, Développement et Industrie

8.1 Demande de dérogation mineure 53, chemin du Lac-Quinn – Recommandations ;

8.2 Agrandissement d'un terrain sur territoire public – Approbation ;

9. Administration

9.1 Adoption – Règlement 2021-04-267 modifiant le règlement 2020-02-261 de gestion contractuelle ;

9.2 Pero – Renouvellement d'adhésion ;

9.3 Élection municipale du 7 novembre 2021 – Délégation de pouvoir au président d'élection d'engager des dépenses et du déboursé de la rémunération du personnel d'élection ;

9.4 Élection municipale du 7 novembre 2021 – Rémunération du personnel électoral ;

9.5 Polaris Ranger – Achat d'un toit et d'une vitre ;

9.6 Fleurs au cimetière – Demande de contribution ;

9.7 Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant ;

10. Varia

11. Maire et conseillers

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des procès-verbaux

2021-06-A4368 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2021

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2021, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

3. Comptes payables

2021-06-A4369 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 mai 2021 totalisent 425 965.90 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer : 112 399.84 \$

Comptes payés : 285 309.85 \$

Salaires : 28 256.21 \$

Chèque ou prélèvement annulé : Aucun

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

4. Incendie et sécurité publique

2021-06-A4370

Embauche d'un pompier volontaire

Il est résolu d'embaucher Monsieur Michael Champagne, à titre de pompier volontaire de la brigade incendie d'Aumond, effectif à compter du 1er juin.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

5. Voirie

2021-06-A4371

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transport a versé une compensation de 385 939.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est résolu et adopté que la municipalité d'Aumond informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2021-06-A4372

Fauchage des chemins – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue pour le fauchage de la végétation ;

Il est résolu d'octroyer le contrat de fauchage des chemins à Services ADL Inc. au coût de 85.00 \$ de l'heure plus les taxes applicables ;

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2021-06-A4373

Abats-poussières – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT que nous avons demandé des soumissions pour procéder à l'achat de 20 ballots d'abats-poussières ;

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont :

- Sel Warwick inc. 600.00 \$/ballot plus taxes
- Somavrac c.c. 625.00 \$/ballot plus taxes

Il est résolu d'octroyer le contrat à Sel Warwick pour l'achat de 20 ballots au montant de 600.00 \$ plus taxes du ballot.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

6. **Loisirs et culture**

7. **Hygiène du milieu et Environnement**

2021-06-A4374 **Contrat de collecte et transport des matières recyclables et des déchets – Décision**

CONSIDÉRANT QUE le contrat « Collecte et transport des matières recyclables et des déchets pour 8 municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau» conclu avec l'entreprise Transport RLS Inc prendra fin le 31 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat contient une clause de renouvellement pour un période d'un an et que la municipalité de d'Aumond ne désire pas s'en prévaloir;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

De renoncer pour la municipalité d'Aumond à l'application de la clause de renouvellement prévue au contrat « Collecte et transport des matières recyclables et des déchets pour 8 municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau»;

D'en informer l'entrepreneur Transport RLS Inc., les autres municipalités signataires dudit contrat et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

2021-06-A4375 **Demande de dérogation mineure – 53, chemin du Lac-Quinn – Recommandations**

ATTENDU que la demande de dérogation mineure pour le 53, chemin du Lac-Quinn a été formulée en raison d'un empiètement dans la marge latérale est de 0.78 mètres et l'empiètement dans la marge riveraine de 4.03 mètres sur le cadastre 4 169 303.

ATTENDU que dans l'éventualité que la demande de dérogation soit acceptée, elle aura pour effet de permettre un empiètement dans la marge latérale est de 0.78 mètres tel qu'indiqué à l'article 6.3.1.4.1 et dans la marge riveraine de 4.03 mètres tel qu'indiqué à l'article 6.2.1.6 du règlement de zonage de la municipalité d'Aumond.

ATTENDU que la partie de la propriété concernée par le projet ne fait l'effet d'aucune restriction ou interdiction au niveau de l'utilisation, de la part d'une autorité gouvernementale provinciale et/ou fédérale. À défaut de quoi, ladite dérogation sera considérée comme étant non valide.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement numéro 189 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le conseil Municipal d'Aumond acquiesce, conformément à la recommandation du 20 mai 2021 du comité consultatif d'urbanisme, à la présente demande de dérogation mineure.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

2021-06-A4376

Agrandissement d'un terrain sur territoire public – Approbation

CONSIDÉRANT la demande d'agrandissement de terrain pour un empiètement d'un puits gélinite et une mise à l'eau sur le lot 4 538 112 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau nous demande notre accord pour l'agrandissement de 1010.4 mètres carrés pour une superficie totale de 5 244.2 mètres carrés.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le conseil municipal accepte la demande d'agrandissement dans le dossier 024458 00 000.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

9. Administration

2021-06-A4377

Adoption – Règlement 2021-04-267 modifiant le règlement 2020-02-261 de gestion contractuelle

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ D'AUMOND**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04-267 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2020-02-261 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 8 avril 2020, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »)

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des*

pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 12 mai 2021.

En conséquence, il est proposé par : la conseillère Anne Lévesque et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le Règlement numéro 2020-02-261 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Alphée Moreau
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

2021-06-A4378

Pero – Renouvellement d’adhésion

Il est résolu par tous les conseillers(ères) présents(es) d’autoriser l’inscription de la municipalité au Pôle d’excellence en récréotourisme de l’Outaouais au coût de 200.00 \$ plus taxes.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l’unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2021-06-A4379

Élection municipale du 7 novembre 2021 – Délégation de pouvoir au président d’élection d’engager des dépenses et du déboursé de la rémunération du personnel d’élection

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est d’office la présidente d’élection et que le 7 novembre prochain est la date fixée pour la prochaine élection municipale;

CONSIDÉRANT QU’à titre de présidente d’élection, il incombe au titulaire d’engager un certain nombre de dépenses, tel que des frais de publications, d’impression des bulletins de vote, de la rémunération du personnel électoral, des frais de repas, etc...;

CONSIDÉRANT QUE la présidente d’élection demande au conseil municipal une délégation de pouvoir permettant d’engager des dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

D’attribuer à la présidente d’élection, madame Julie Cardinal, une délégation de pouvoir lui permettant d’engager les dépenses nécessaires au bon déroulement de l’élection municipale du 7 novembre 2021.

Il est également résolu d’autoriser le déboursé de la rémunération de tout le personnel d’élection suite à l’approbation de la présidente d’élection.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l’unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2021-06-A4380

Élection municipale du 7 novembre 2021 – Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite établir par résolution la rémunération du personnel électoral pour l'élection du 7 novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'adopter le tableau suivant concernant la rémunération du personnel électoral pour l'élection du 7 novembre 2021 :

Poste	Gazette officielle
Président d'élection (lors d'un référendum, le greffier ou secrétaire- trésorier)	578 \$ pour la tenue du scrutin
	384 \$ pour la tenue du vote par anticipation
	770 \$ pour la tenue du vote par anticipation si deux jours de ce vote
	Lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 578 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs : - 0,436 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,131 \$ pour chacun des 22 500 suivants - 0,046 \$ pour chacun des autres
	Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 344 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs : - 0,260 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,075 \$ pour chacun des 22 500 suivants - 0,025 \$ pour chacun des autres
Lorsqu'une liste électorale est dressée, mais n'est pas révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 344 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs : - 0,260 \$ pour chacun des 2 500 premiers	

	<p>- 0,075 \$ pour chacun des 22 500 suivants</p> <p>- 0,025 \$ pour chacun des autres</p> <p>Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 119 \$ (pour un maximum de deux heures) et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs :</p> <p>- 0,081 \$ pour chacun des 2 500 premiers</p> <p>- 0,023 \$ pour chacun des 22 500 suivants</p> <p>- 0,009 \$ pour chacun des autres</p>
Secrétaire d'élection	Trois quarts de celle du président d'élection
Adjoint au président d'élection	Moitié de celle du président d'élection
Membre d'une commission de révision de la liste électorale	18,90 \$ / heure
Secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale	
Agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale	16,20 \$ / heure
Responsable du registre ou adjoint à celui-ci qui n'est pas un fonctionnaire de la municipalité (lors de la tenue d'un référendum)	
Secrétaire de bureau de vote	
Scrutateur	16,88 \$ / heure
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	
Président et membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs	13,50 \$ / heure
Trésorier des municipalités assujetties au	78 \$ pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport
	Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé : 30 \$ par candidat du parti lors de l'élection plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport

chapitre XIII P r o p o s é p a	37 \$ pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé
	151 \$ pour chaque rapport financier d'un parti autorisé
	13\$ pour chaque candidat indépendant autorisé
	6 \$ pour chaque candidat d'un parti autorisé
	La rémunération globale du trésorier doit être inférieure à 10 783 \$.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2021-06-A4381

Polaris Ranger – Achat d'un toit et d'une vitre

Il est résolu par tous les conseillers(ères) présents(es) d'autoriser l'achat d'un toit et d'une vitre au coût de 1 064,98 \$ plus taxes chez Sports Dault et Frères pour le Polaris Ranger.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2021-06-A4382

Fleurs au cimetière – Demande de contribution

Il est résolu par tous les conseillers(ères) présents(es) d'autoriser une contribution de 150.00 \$ pour l'achat de fleurs annuelles et de terre à jardin au Comité d'embellissement du cimetière d'Aumond.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2021-06-A4383

Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est résolu que le conseil de la municipalité d'Aumond adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

10. **Varia**
11. **Maire et conseillers**
12. **Correspondance**
13. **Période de questions**
14. **Levée de l'assemblée**

2021-06-A4384

Levée de l'assemblée

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 34.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

Alphée Moreau
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale